



Le Pape Benoît XVI recevant Mgr Henri Brincard le 14 juin 2012

Chers amis,

Afin de répondre aux questions principales que vous vous posez à juste titre, au sujet de la situation des Sœurs Contemplatives de Saint Jean, en qualité de Délégué pontifical, je vous donne les informations suivantes.

A la suite de Mgr Jean Bonfils, évêque émérite de Nice, j'ai été nommé en mars 2011, Commissaire pontifical de la Congrégation des Sœurs contemplatives de Saint Jean.

Par Rescrit du 24 février 2012, le Saint-Père a jugé nécessaire de me nommer son Délégué pour les Sœurs contemplatives de Saint Jean. Au Rescrit est joint un Décret édictant avec précision les dispositions spécifiques nécessaires pour remplir ma charge. Je vous communique le contenu du Rescrit. Vous pourrez ainsi constater que Sa Sainteté le pape Benoît XVI m'a confié la charge « *de gouverner en Son nom cet Institut pour le temps qui sera nécessaire* ».

Le Saint Père est parfaitement au courant de la situation des Sœurs contemplatives de Saint Jean. Je lui rends compte de ma mission. J'ai pu évoquer avec lui, le 14 juin dernier, en audience privée, la situation et les mesures à prendre afin de mettre en œuvre la volonté de Sa Sainteté de poursuivre l'accomplissement du charisme du fondateur dans la communion ecclésiale.

Exercés au nom du Saint-Père et au service de la Congrégation, les devoirs de ma charge m'interdisent d'évoquer plus avant la situation actuelle.

Les décisions qu'il faut prendre s'inscrivent dans la fidélité à la volonté du Souverain pontife, volonté rappelée aux Sœurs Contemplatives de Saint Jean par S.E Mgr Angelo Becciu, Substitut de Sa Sainteté, dans une lettre datée du 18 juin, adressée au nom du Saint-Père.

S.E Mgr Angelo Becciu m'a donné expressément l'autorisation de publier en totalité ou en partie cette lettre¹. J'ai choisi de vous en communiquer pour le moment les éléments essentiels. Les voici donc.

Le Substitut confirme que « *Sa Sainteté est parfaitement au courant de la situation dans la Congrégation des Sœurs contemplatives de Saint Jean. Cette situation lui a fait prendre*

¹ Lettre de la Secrétairerie d'Etat du 24 septembre 2012 : « *Je soussigné Angelo Becciu, Archevêque Titulaire de Roselle, Substitut de Sa Sainteté le Pape Benoît XVI, donne l'autorisation de publier, en totalité ou en partie, ma lettre du 18 juin 2012, concernant la congrégation des sœurs contemplatives de Saint-Jean* ».

différentes décisions qui ont culminé dans la désignation d'un Délégué Pontifical, Mgr Henri Brincard. Celui-ci est donc le représentant personnel du Saint-Père pour le gouvernement de la Congrégation. »

Le Substitut ajoute que malgré l'expression d'« attachement au Saint-Siège et à toute l'Eglise », « il est à relever qu'en même temps, d'innombrables démarches sont entreprises et des pressions diverses sont exercées pour contourner la volonté du Saint-Père, dont la sollicitude paternelle pour votre Congrégation ne peut être mise en doute, en cherchant à désobéir à son représentant, Mgr Brincard, le Délégué pontifical ».

Le Substitut rappelle que « le Délégué pontifical rend compte au Saint-Père, dont il dépend directement, des décisions à prendre pour le gouvernement de votre Congrégation. Car, au nom du Saint-Père, il est chargé non seulement de guider et de protéger votre vie religieuse, mais aussi de veiller à son intégrité et à sa pureté. Ceci implique la nécessité de prendre certaines initiatives et d'opérer certains changements afin d'être conformes au charisme de votre fondateur, dont l'Eglise et le Saint-Père sont, en dernier lieu, les interprètes et les garants authentiques ».

Pour un religieux et une religieuse, l'obéissance au Souverain Pontife signifie « sa pleine docilité à la volonté de Dieu ». Le Substitut ajoute encore que « chercher à contourner l'obéissance religieuse est grave et vouloir déchirer l'unité de la Congrégation des Sœurs contemplatives de Saint Jean est contraire à la volonté du Fondateur et du Saint-Père ».

En conclusion, S.E Mgr Angelo Becciu engage les sœurs « à vivre votre vie religieuse dans l'humilité et à accepter dans la sérénité la volonté du Saint-Père en obéissant au Délégué qu'il a choisi ».

Chers amis, je vous assure de ma prière auprès de la Vierge Marie, Mère de l'Eglise. Je compte sur la vôtre. Avançons ensemble dans l'espérance !

+ Henri Brincard.

+ Henri Brincard

Délégué pontifical des Sœurs contemplatives de Saint Jean.

Assistant religieux des frères de Saint Jean

Assistant religieux des Sœurs Apostoliques de Saint Jean



RESCRIT EX AUDIENTIA SS.MI

Sa Sainteté le Pape Benoît XVI au cours de l'audience concédée au souscrit Cardinal Secrétaire d'Etat le 24 février 2012, a nommé S.E. Mgr Henri Brincard, jusqu'ici Commissaire pontifical pour l'Institut des Sœurs contemplatives de Saint-Jean et Assistant religieux pour les Frères de Saint-Jean et pour les Sœurs apostoliques de Saint-Jean, Son Délégué pour les Sœurs contemplatives de Saint-Jean, lui confiant la charge de gouverner en Son nom cet Institut religieux pour le temps qui sera nécessaire.

Le Souverain Pontife a en outre confié au Cardinal Secrétaire d'Etat d'édicter par décret les dispositions spécifiques nécessaires pour remplir la charge de Délégué pour les Sœurs contemplative de Saint-Jean. Mgr Brincard demeure en même temps Assistant religieux pour les Frères de Saint-Jean et pour les Sœurs apostoliques de Saint-Jean.

Du Vatican, le 25 février 2012.

Tarcisio Card. Bertone

Cardinal Tarcisio Bertone
Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté